

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU
720, CHEMIN SAINT-JEAN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **16 juin 2025 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 253-2025 ci-après.

Nature et effets :

L'implantation non conforme du bâtiment principal qui est implanté à 3,69 mètres de la limite avant du terrain, alors que le règlement de zonage 606-2023 exige une distance minimale de 8 mètres.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 6 637 880 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 720, chemin Saint-Jean, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois de MAI
deux mille vingt-cinq.



Directeur général et greffier-trésorier

Miguel C. Rousseau